



1 Rue de l'Hôtel de Ville  
07100 Annonay  
Tél : 04 75 69 32 50 - www.annonay.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :
02/02/2024 007-210700100-20240208- CA 2024 002 - DE	02/02/2024	

**Conseil Municipal du jeudi 1 février 2024 - 18H30**  
Hôtel de ville - Salle Montgolfier

**Délibération n°CM\_2024\_002**  
**Assemblées - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la**  
**délégation conférée à Monsieur le Maire**

*Nombre de conseillers en exercice : 33*  
*Secrétaire de séance : Madame Assia BAIBEN-MEZGUELDI*

**Étaient présents :**

Maryanne BOURDIN, Simon PLENET, Edith MANTELIN, Jérémy FRAYSSE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Patrick SAIGNE, Michel SEVENIER, François CHAUVIN, Catherine MICHALON, Laura MARTINS-PEIXOTO, Catherine MOINE, Michel HENRY-BLANC, Bernard CHAMPANHET, Antoinette SCHERER, Antoine MARTINEZ, Marc-Antoine QUENETTE, Eric PLAGNAT, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Nathalie LUTZ

**Ayant donné pouvoir :**

Clément CHAPEL donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Romain EVRARD donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Catherine MOINE, Gracinda HERNANDEZ donne pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE, Lokman ÜNLÜ donne pouvoir à Bernard CHAMPANHET, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Danielle MAGAND donne pouvoir à Catherine MICHALON, Claudie COSTE donne pouvoir à Edith MANTELIN, Nadège COUZON donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Louisa GRENOT donne pouvoir à Antoine MARTINEZ

**Absents ou excusés :**

Jamal NAJI, Vincent DUGUA

Le quorum est atteint.

**Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :**

En application de la délibération n° CM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire pour la durée du mandat et ce, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le Maire ont été adressées en annexe de la convocation à la présente séance du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal.

Les décisions suivantes se rapportent à la période du 13/11/2023 au 08/01/2024 :

DM-2023-202	13/11/2023	CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE « ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES » N°202321
DM-2023-203	13/11/2023	CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE 'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES (PAPIERS ET ENVELOPPES) POUR LA VILLE D'ANNONAY, SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, ANNONAY RHONE AGGLO ET SON CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE N°202328'
DM-2023-204	13/11/2023	CONCLUSION D'UN AVENANT N°2 AU MARCHÉ ' RESTAURATION DE LA TOUR DES MARTYRS ET DES REMPARTS ASSOCIES ' n°202214 - LOT N°4 : TRAVAUX PAYSAGERS
DM-2023-210	14/11/2023	AVENANT MODIFICATIF N°1 A LA DECISION DE CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS D'ENTREE A L'ANIMATION PATINOIRE EN PLEIN AIR
DM-2023-211	14/11/2023	ACTE CONSTITUTIF D'UNE SOUS-REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS D'ENTREE AUX ANIMATIONS POUR LES FESTIVITES HIVERNALES
DM-2023-212	17/11/2023	TRANQUILLITE PUBLIQUE - VIDEOPROTECTION - ANCRAGE DE DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION SUR IMMEUBLES PRIVES (rue Bechetolle)
DM-2023-213	17/11/2023	TRANQUILLITE PUBLIQUE - VIDEOPROTECTION - ANCRAGE DE DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION SUR IMMEUBLES PRIVES (rue Henri Guironnet et Deume)
DM-2023-214	17/11/2023	CONCLUSION D'UN MARCHÉ POUR LA RENOVATION, REAMENAGEMENT ET SECURISATION DU LOCAL ' FETES ET BALLONS ' N° 202327 - LOTS 1 à 7
DM-2023-218	28/11/2023	CONCLUSION D'UN MARCHÉ ' ACHAT DE CARBURANTS (EN STATION-SERVICE ET LIVRAISON SUR SITE) DE LA VILLE D'ANNONAY ET DE SON CCAS, D'ANNONAY RHONE AGGLO ET DE SON CIAS ' N° 202325 - LOTS 1 ET 2
DM-2023-219	01/12/2023	AVENANT N°1 AU MARCHÉ ' RESTAURATION DE LA TOUR DES MARTYRS ET DES REMPARTS ASSOCIES ' n°202223 - LOT N°2 : CHARPENTE COUVERTURE MENUISERIE (AVENANT DE REGULARISATION)
DM-2023-220	27/11/2023	HABITAT - AIDE A LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU CŒUR DE VILLE HISTORIQUE, CANCE, TOURNON D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE COPROPRIETE.
DM-2023-221	24/11/2023	OPÉRATION FAÇADES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À MONSIEUR FRANÇOIS GIRAUD POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES DU BÂTIMENT SIS 7 PLACE DE LA LIBERTÉ À ANNONAY
DM-2023-222	24/11/2023	OPÉRATION FAÇADES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À MONSIEUR OLIVIER PARDANAUD POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES DU BÂTIMENT SIS 6 RUE BOISSY D'ANGLAS À ANNONAY
DM-2023-223	21/11/2023	VERSEMENT D'UNE INDEMNITE EN DEDOMMAGEMENT D'UN SINISTRE EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2022 AU TITRE DE LA RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE D'ANNONAY
DM-2023-224	21/11/2023	ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE EN DEDOMMAGEMENT D'UN SINISTRE SURVENU SUR LA COMMUNE D'ANNONAY EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2023
DM-2023-225	12/12/2023	OPÉRATION FAÇADES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA

		COPROPRIÉTÉ DU 21 PLACE DES CORDELIERS POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES DU BÂTIMENT SIS 21 PLACE DES CORDELIERS À ANNONAY
DM-2023-226	12/12/2023	OPÉRATION FAÇADES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SCI DEBORAH POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES DU BÂTIMENT SIS 3 RUE MALLEVAL À ANNONAY
DM-2023-228	13/12/2023	CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC TREDI POUR TRAITEMENT DES DECHETS
DM-2023-261	11/12/2023	ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE EN DEDOMMAGEMENT D'UN SINISTRE SURVENU SUR LA COMMUNE D'ANNONAY EN DATE DU 12 OCTOBRE 2023
DM-2023-262	18/12/2023	OPÉRATION FAÇADES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA COPROPRIÉTÉ DU 9 RUE MELCHIOR DE VOGUÉ, POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES DU BÂTIMENT SIS 9 RUE MELCHIOR DE VOGUÉ À ANNONAY.
DM-2023-266	04/01/2024	CESSION D'UN VÉHICULE DE DÉNEIGEMENT SCAM 5.5, ÉQUIPÉ D'UNE SALEUSE, IMMATRICULÉ BN-127-XZ DM-2023-267 04/01/2024 CESSION D'UNE BALAYEUSE MATIS MILLENNIUM 4 M3 - NUMERO DE SERIE : NA4M3940
DM-2023-267	04/01/2024	CESSION D'UNE BALAYEUSE MATIS MILLENNIUM 4 M3 - NUMERO DE SERIE : NA4M3940
DM-2023-268	08/01/2024	RACHAT D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE DE LA CROIZETTE A MADAME NICOLE HARE

AM-2023-1146	18/12/2023	ARRÊTÉ PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)
--------------	------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les L2121-29 à L2121-34,

Vu l'avis favorable de la Commission générale en date du 23/01/2024

Le Conseil Municipal,

### DÉLIBÈRE

À l'unanimité,

**PREND ACTE** des décisions prises par le Maire durant la période du 13/11/2023 au 08/01/2024, et ce en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 juillet 2020.

**CHARGE** le Maire ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay, le 07 février 2024

  
Simon PLENET,  
Maire d'Annonay



*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public de la Commune d'Annonay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*